

Le politique peut-il encore explorer le champ du possible ?

Philippe Aigrain et Gaëlle Krikorian¹

Acteurs engagés de la société civile, nous participons depuis des années à des débats vifs et complexes sur l'accès aux connaissances, le partage et le financement de la culture, ou encore celui de la recherche et de l'innovation. Nous sonnons aujourd'hui l'alarme sur les conditions d'élaboration des décisions politiques sur ces sujets qui attestent d'un état très préoccupant de nos démocraties. Le rôle et l'action des intérêts privés et de leurs représentants au sein des institutions et même parfois des partis menacent en effet l'existence même d'une élaboration démocratique des politiques.

La culture numérique est le terrain d'enjeux essentiels : droits des individus à l'égard des œuvres numériques, rémunération des créateurs de toutes sortes et conditions d'existence des œuvres. Depuis 15 ans, des groupes d'intérêt de médias et de distribution ont poussé des politiques motivées par une obsession unique : empêcher le partage non-marchand entre individus d'œuvres numériques. Des traités de l'OMPI² jusqu'aux lois HADOPI et LOPSI, tous les moyens ont été mis en œuvre : les verrouillages technologiques (DRM) ; la propagande destinée à convaincre les individus, dès l'école primaire, que le partage d'une œuvre avec une autre personne porte préjudice à ses auteurs ou interprètes ; l'exclusion de l'internet de ceux qui partagent ou laisser partager ; la censure de l'internet à l'échelle nationale et internationale. Ces politiques invoquent les artistes alors qu'elles ne visent qu'à sanctuariser les profits de multinationales du divertissement. Elles ont concentré l'attention du public et les revenus sur un tout petit nombre de créateurs, sans rien rapporter à leur immense majorité. Elles nous ont fait perdre un temps précieux dans l'exploration des défis et des opportunités pour la culture à l'ère numérique. Ce bilan pitoyable est connu d'un nombre croissant de personnes.

Ce qui, en revanche, ne l'est pas ce sont les conditions dans lesquelles ces politiques ont été conçues, poussées dans les institutions politiques puis dans les parlements et qui relèvent d'une vraie corruption de la décision démocratique. Des textes entiers ont été écrits par des transnationales, corrigés par elles, des amendements portés par des sociétés de gestion plus préoccupées de leur survie et des salaires de leurs dirigeants que de l'intérêt de la majorité de leurs sociétaires. On se souvient de l'amendement dit Vivendi-Universal à la loi DADVSI, du rôle de Jean-René et Janelly Fourtou dans l'élaboration et l'adoption des politiques de mise en œuvre du droit d'auteur et des brevets, alors que les époux et leur famille avaient acquis 15 millions d'euros d'options convertibles de la même société, déposés dans une fondation, mais dont ils conservaient la nue-propriété³. Mais sait-on que le traité ACTA⁴ n'est que le produit d'une initiative du même Jean-René Fourtou, aujourd'hui conseiller spécial de Nicolas Sarkozy pour sa réélection. Il a en effet créé au sein de la Chambre de Commerce Internationale qu'il présidait, le BASCAP⁵ organisme qui depuis finance les études scandaleusement biaisées du cabinet de conseil (Tera Consultants), études qui servent alors de justification à l'adoption de mesures extrêmes.

Le rôle des groupes d'intérêt ne s'arrête pas à l'influence : il s'étend au sein même de l'Etat.

1 Philippe Aigrain est l'un des fondateurs de La Quadrature du Net et l'auteur de « Sharing : Culture and the Economy in the Internet Age », Amsterdam University Press, 2012.

Gaëlle Krikorian est doctorante à l'EHESS. Editrice du « Access to Knowledge in the Age of Intellectual Property », Zone Books / MIT Press, 2010, elle co-préside la commission partage 2.0 d'EELV.

2 Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

3 Voir Cause commune, Fayard, 2005, pages 142-143.

4 Anti-Counterfeiting Trade Agreement, faussement présenté comme accord commercial alors qu'il institue des sanctions criminelles, négocié directement entre fonctionnaires et groupes d'intérêt, sans aucun contrôle démocratique.

5 Business Action Against Counterfeiting and Piracy.

L'interpénétration entre intérêts privés et institutions publiques est si forte que l'on ne sait plus où situer certains acteurs. Orange s'est mobilisée dans le lobbying pour l'HADOPI avant de recevoir un conseiller du président pour PDG et Christine Albanel pour directrice de la stratégie des contenus. Vivendi a pour lobbyiste en chef Sylvie Forbin, l'épouse de l'ex représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne devenu secrétaire général du Quai d'Orsay. Canal+ n'a plus pour directeur des Equipements et Services Laurent Ladouari qui a rejoint les cabinets de Christine Albanel et Eric Besson. Et que dire du parachutage répété des conseillers culture de Nicolas Sarkozy ou des ministres de la culture à la tête de grandes institutions culturelles : Mathieu Gallet à l'INA où il se signale par une privatisation forcenée du patrimoine audiovisuel public et Eric Garandeau au CNC.

Pendant ce temps, chercheurs et organisations citoyennes élaborent des propositions de nouveau pacte social entre les créateurs et les citoyens que sont les usagers d'internet. Ces propositions sont débattues, mûries, adaptées dans des débats internationaux sans complaisance. Elles sont détaillées dans de nombreux ouvrages, mais jamais, strictement jamais, les gouvernements ne les incluent dans des procédures de consultation ouvertes. Or voilà que soudain, à la faveur de la campagne présidentielle et de ses exercices programmatiques, cela se produit. Au PS comme à Europe-Ecologie et sans doute dans les équipes d'autres candidats, des propositions en rupture avec la guerre au partage entre individus et recherchant à accroître les sources de rémunération et de financement pour la création émergent. S'en suivent dans l'instant des attaques d'une rare violence comme si la seule inclusion de ces propositions dans le champ du possible était inacceptable. Les lobbys sont prêts à promettre à qui prend cette voie d'exploser en vol, d'être responsable de l'échec aux élections et d'être sanctionné pour rupture avec les dogmes éternels.

Parce qu'il nous semble aujourd'hui que la seule façon de mettre un terme à ces pratiques est de les porter au grand jour, nous publions ce texte. Ces pressions doivent cesser et le débat démocratique être remis au cœur du processus. Nous ne nous attendons pas à ce que les propositions nouvelles qui émergent soit adoptées sans débat ou telles quelles. Mais ceux qui s'y intéressent méritent mieux que l'insulte ou les menaces.